

Se préparer aux métiers des secteurs social et médico-social avec l'APRADIS, c'est choisir une formation adaptée, de qualité et adopter la bonne stratégie pour réussir les concours d'entrée en écoles de travail social.

■ OBJECTIF ET DEROULEMENT DE LA PREPA-CONCOURS

Son objectif est d'acquérir les connaissances générales et la méthodologie requises aux concours présentés, mieux connaître le métier choisi par la pratique de terrain, et s'entraîner à l'oral comme à l'écrit de façon à mieux appréhender les épreuves de sélection des concours.

La formation se déroule sur 5 mois et comprend :

300 H de cours théoriques en centre (à raison de 30H/semaine).

280 H en entreprise (réparties sur 2 périodes de stage de 4 semaines)

Lieux de l'action : Amiens – Beauvais – Laon – Saint-Quentin

■ PROGRAMME DE LA PREPA-CONCOURS

↳ Module 1 : Remise à niveau – consolidation des acquis	120 h
- Option 1 : remise à niveau : techniques de productions écrites, Ateliers d'écriture et d'expression, concours blancs écrits	
- Option 2 : consolidation des acquis : veille informationnelle, Ateliers d'écriture et d'expression, revue de presse	
↳ Module 2 : Préparation aux épreuves d'admission des concours	120 h
- Culture générale	
- Techniques orales	
- Entraînements – Concours blancs	
↳ Module 3 : Connaissance du métier et du secteur professionnel	340 h
- Culture professionnelle	
- Stage en entreprise	

■ MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 1^{er} mars sur le site Internet de l'APRADIS :

www.apradis.eu

Conditions d'accès : un dossier d'inscription est à compléter et renvoyer à l'APRADIS. Le candidat sera reçu pour un entretien oral de quinze à vingt minutes avec un formateur permanent. Cet entretien vise à vérifier le projet professionnel du candidat, les modalités de financement de la formation et les documents attestant les diplômes acquis.

Coût : Le montant global de l'action s'élève à **1650 € TTC** en cas de financement par le stagiaire (Tarif forfaitaire). Possibilité de paiement en 5 fois sans frais. Le règlement de 30 % de cette somme sera demandé au moment de l'inscription définitive. Autre financement de l'action : nous contacter.

Le technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) met en place des actions de prévention sociale, éducatives, d'insertion et d'intégration. Il a un rôle d'accompagnement et de soutien. Sa particularité est d'exercer ses missions sur la base d'activités de la vie quotidienne dans, ou à partir de, l'intimité du domicile familial. Des structures sociales spécifiques, des départements et des régions peuvent employer des TISF pour intervenir dans des situations relevant de l'action socio-éducative (services d'aide sociale à l'enfance ou services d'action éducative en milieu ouvert). Certains établissements du travail social commencent également à employer des TISF dans leurs équipes, comme les C.H.R.S. (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), les CADA (Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile), des services d'aide aux personnes en situation de handicap, tels que les S.A.V.S. (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) ou des maisons d'enfants.

■ LA CONCOURS D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

- 1 épreuve écrite d'admissibilité qui consiste en un texte, suivi de questions (durée 2 heures – note sur 20) sur un sujet du domaine sanitaire et social.
- 1 épreuve orale d'admission: entretien avec un jury de deux personnes (durée : 20 mn – note sur 20).
L'objectif de cet entretien est une évaluation des aptitudes et des motivations à exercer la profession de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, et à entreprendre la Formation.

■ LA FORMATION DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

La formation préparant au diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale est dispensée, de manière continue ou discontinue, sur une amplitude de 18 à 24 mois. Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 8 mois de formation pratique. L'enseignement théorique se compose de six domaines de formation :

DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne,
 DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau,
 DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne,
 DF4 : Transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne,
 DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale,
 DF6 : Accompagnement social vers l'insertion.

■ LES INSTITUTS DE FORMATION DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

<p>Amiens - APRADIS 6/12 rue des deux ponts 80044 AMIENS CEDEX Tél : 03.22.66.33.99 www.apradis.eu</p>	<p>Loos - IRTS rue Ambroise Paré BP 71 59373 - Loos cedex Tél : 03 20 62 53 70 Site : www.artsnpdc.asso.fr/</p>	<p>Grande-Synthe – IRTS Parc de l'Etoile Rue Galilée - CS 970008 59 791 GRANDE SYNTHE Tél : 03 28 24 51 30 www.irtsnpdc.fr</p>
<p>Lille - ARRFAP 105, rue d'Artois 59 800 LILLE Tél : 03 20 51 37 11 www.arrfap.asso.fr</p>	<p>Dunkerque - ARRFAP 1 rue de la Tranquillité 59 140 DUNKERQUE Tél : 03 28 64 54 08 www.arrfap.asso.fr</p>	<p>Maubeuge - ARRFAP 6 rue d'Artois 59 600 MAUBEUGE Tél : 03 27 64 89 54 www.arrfap.asso.fr</p>

- LES TEXTES DE REFERENCE : décret n°2006-250 du 1^{er} mars 2006 et arrêté du 25 avril 2006.

Vous souhaitez en savoir plus ...

Connectez-vous sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/technicien-interv-socifamil_masque-dgcs_5_.pdf